
SYSTÈME ALIMENTAIRE DURABLE ET TERRITORIAL : UNE STRATÉGIE POUR LE CANTON DE GENEVE

Restitution de l'atelier du 28 septembre 2026

Mesure M4 - Encourager et rémunérer les services d'intérêt général rendus par l'agriculture

Sommaire :

1.	Contexte et objectif de ce document	2
3.	Introduction et présentations.....	3
4.	Enseignement des échanges	6
5.	Modification de la fiche mesure	9
6.	Conclusion et prochaines étapes	10

1. Contexte et objectif de ce document

Ce document a pour objectif de **restituer le déroulé et les enseignements de l'atelier consacré aux services d'intérêt général de l'agriculture** qui s'est tenu le 28 septembre 2026.

Cet atelier s'inscrit dans la phase d'approfondissement 2026 de mesures prioritaires lors des huit séances de travail menées en 2025 avec le groupe d'expert.e.s. Il a réuni un cercle élargi d'acteurs.trices concerné.e.s par les services d'intérêt général de l'agriculture avec l'objectif de repartir avec une fiche mesure amendée et intégrant les avis convergents comme divergents.

L'atelier s'est déroulé en trois temps : Introduction et présentations, discussion, travail sur la fiche mesure.

Les participant.e.s :

Yvan Chollet	Agriculteur
Aurélien Bouchet	AgriGenève
Christian Meisser	Viridis (bureau d'études environnement)
Nicolas Besançon	AGRIDEA
Omblin Heili	Université de Genève

L'équipe d'animation :

Philippe Meylan	Agriculteur, référent terrain pour la mesure M4
Emmanuel Ansaldi	Membre du comité et référent de l'association ma-terre pour la mesure M4

2. Introduction et présentations

La démarche SADT

Philippe Meylan rappelle la démarche de l'association « ma-terre » et le cadre de la matinée. L'OCAN présente le contexte à l'origine de la mesure M4, puis le travail en cours sur la plaine de l'Aire, qui teste la faisabilité de la mesure dans le cadre d'une démarche expérimentale d'un système alimentaire durable territorial (SADT).

Les présentations

Les deux présentations ont posé le pourquoi de la M4 et le comment, testé sur la plaine de l'Aire.

Pourquoi rémunérer les services d'intérêt général (OCAN)

- **Un modèle métropolitain sous pression** : la « ville-machine » genevoise s'est construite en maîtrisant son environnement, en ignorant son territoire de proximité. Réchauffement climatique, dégradation des écosystèmes et tensions géopolitiques en révèlent les limites.
- **Un espace rural sous-valorisé** : ≈ 45 % du territoire cantonal est agricole, naturel ou forestier, longtemps traité comme simple réserve foncière. Il offre pourtant un capital écosystémique exceptionnel : production alimentaire, eau, biodiversité, paysage, détente et santé.
- **Organiser le territoire, un défi majeur** : un même hectare remplit plusieurs fonctions, parfois concurrentes. Sans organisation territoriale, chaque politique finance son objet et ne gère pas les contradictions, qui retombent sur l'exploitant.
- **Nourrir d'abord** : Genève couvre ≈ 15 % de ses besoins alimentaires, et $\approx$ la moitié de sa production est consommée hors du canton. La capacité de produire reste stratégique, car une fois perdue elle ne revient pas. Elle dépend du sol, de l'eau, du climat et de la biodiversité, et la viabilité économique des exploitations en est la condition.
- **Le prix du produit n'est pas la valeur du service** : il ne s'agit pas de « soutenir l'agriculture », mais de rémunérer une contribution effective à des objectifs collectifs. Confédération, canton et communes ne doivent pas empiler les procédures : la démarche territoriale peut être l'occasion de simplifier.
- **Réorienter, pas ajouter** : financer la prévention avec des budgets qui servent aujourd'hui à réparer (crues, qualité des eaux, sécheresses, îlots de chaleur, crises).

Aujourd'hui, les services liés aux besoins propres à Genève (retenir et épurer l'eau, rafraîchir, accueillir le public, stocker le carbone avec Résulterre...) sont demandés à l'agriculture sans être toujours rémunérés : l'exploitation les porte de fait. M4 propose le partage suivant :

Acteur	Rôle avec M4 (projet)
Exploitation	Vit de ses produits ; produit.
Confédération	Garde le socle national (paiements directs, ≈ 80 % des aides)
Canton	Rémunère les services propres à Genève et demandés par la collectivité, en complément du fédéral, jamais en doublon
Communes	Recréent le lien producteurs–habitants : restauration collective, achats locaux

Cinq principes structurent la mesure : nourrir d'abord ; acheter un résultat territorial ; réorienter plutôt qu'ajouter ; relier service et débouché ; un contrat territorial simple.

État des lieux du SADT sur la plaine de l'Aire (OCAN)

Le Vallon de l'Aire sert de secteur pilote pour tester la rémunération des services écosystémiques et approvisionnement alimentaire de proximité.

- **Territoire** : 6 communes, 30 exploitations, 20 ha de terres communales cultivées, 85 000 habitants, ≈ 5 000 repas par jour en restauration collective publique (hors vacances).
- **Organisation** : pilotage OCAN ; mandataires UNIGE, AGRIDEA, Lucchini Territoire et HEPIA (laboratoire sols) ; groupe « agriculteurs » (4 experts de la plaine, 30 exploitants) ; groupe « communal » (communes du Vallon de l'Aire, + Genève et Meyrin invités pour leurs expériences positives sur la restauration collective).
- **Volet territorial** : image directrice passée d'une version théorique à une version appliquée après des entretiens et deux ateliers avec quatre agriculteurs ; une version développée est en cours. Points soulevés : organiser les flux des personnes pour le loisir par la constitution d'un réseau de promenade de qualité (réseau socio-écologique RSE) / canopée pour le rafraîchissement de ce RSE/ réflexion sur la gestion des drainages en période de sécheresse et sur l'épuration de ces eaux avant rejet dans le cours d'eau / Les plans restent des documents de travail, non diffusables.
- **Volet alimentaire** : diagnostic présenté aux communes le 8 mai, atelier intercommunal le 12 août à Onex. Neuf axes de travail émergent : restauration collective, filières, foncier et paysage nourricier, accès à l'alimentation durable, gouvernance, alimentation et santé, sensibilisation et formation, habitat, communication.
- **Coordination avec les offices et les communes** : DIRPRO en place.

Pour couvrir en théorie 3 960 repas par jour dans les écoles et 1 200 dans les crèches, il faudrait :

Culture	Surface ou longueur
Légumineuses	15,5 ha
Noyers	8,4 ha
Haies de fruits rouges	3,5 km
Fruits rouges en plein champ	1,6 ha
Fruitiers haute-tige (noyaux, pépins)	1,6 ha

Trois étapes restent nécessaires : vérifier la faisabilité technique sur site des mesures, évaluer la rémunération des nouveaux services (investissement et entretien), contractualiser avec les collectivités pour assurer des filières viables.

3. Enseignement des échanges

Les échanges montrent une convergence nette en faveur de la mesure M4 et de sa mise en œuvre par la démarche SADT. Les réserves portent sur les modalités, pas sur le principe : charge administrative, indicateurs, risque d'une course à la rémunération.

Convergences

- **Une démarche SADT jugée pertinente.** Son approche à la fois territoriale, transversale et par projet en fait, pour les participants, la seule voie possible et nécessaire pour embrasser la complexité et l'ensemble des démarches en cours.
- **Une reconnaissance validée à l'unanimité.** L'agriculteur est reconnu comme nourricier, mais aussi comme acteur de prestations d'intérêt général.
- **Une perspective pour le territoire.** La rémunération des services rendus par l'agriculture est vue d'un bon œil, comme une perspective pour un territoire vivant et de qualité.
- **Primauté nourricière.** Consensus sur la place centrale de la fonction nourricière de l'espace rural et sur le lien direct entre les champs et l'assiette.
- **Deux sources de revenu complémentaires.** La viabilité économique de l'exploitation est une condition de base. Elle repose sur la complémentarité entre une production valorisée par un marché d'écoulement et la rémunération des services d'intérêt général demandés par les collectivités publiques.
- **Trois niveaux complémentaires.** Politique fédérale de base ; mise en cohérence cantonale des politiques publiques liées aux capacités territoriales ; communes qui reconstruisent le lien champs–assiettes, notamment par la restauration collective. Garantir cette complémentarité, sans superposition, est un enjeu majeur du projet.
- **Expérimenter d'abord.** Les participants soulignent la pertinence d'une expérimentation préalable, comme sur la plaine de l'Aire. Elle permet de construire avec les acteurs, notamment les agriculteurs, et de tester concrètement la faisabilité des mesures.
- **Rôle social de l'agriculteur.** Son rôle de stabilité sociale dans le village, dans la durée, et sa présence quotidienne est fondamental. Il est relevé les qualités du lien agriculteur–commune que recrée le SADT.

Points de vigilance

- **Charge administrative et monitoring.** La gestion administrative des mesures inquiète les agriculteurs comme les autres participants. Une mise en garde est formulée sur le monitoring : les indicateurs doivent être choisis avec soin pour ne pas alourdir la charge.
- **Ne pas faire de la rémunération une fin en soi.** Il faut éviter de favoriser une quête de la rémunération pour prestations publiques. L'augmentation des surfaces de biodiversité sur le Canton en montre déjà le risque : l'essence du métier d'agriculteur, nourrir la population, doit rester première.
De plus, il a été mis en évidence par des profils de sol que, contrairement à

des idées reçues, ces surfaces (SPB) se développent sur des sols de faible qualité, notamment en jachère. Le peu de matière organique ne permet pas d'activer biologiquement le sol. Un sol vivant demande 15 à 20 t de matière sèche par hectare et par an ; certains de ces sols ne redeviendront fertiles qu'après une trentaine d'années d'apports en matière organique. Il est donc soulevé le besoin de réfléchir à une planification plus structurelle des SPB afin d'optimiser la qualité biologique sur les autres parcelles destinées à la production de denrées alimentaires.

Propositions

- **Recentraliser et refondre les paiements cantonaux.** Il est nécessaire et urgent de regrouper au niveau cantonal les projets en cours (Résulterre, AuxiGen, Plan Phyto Eaux, agroforesterie, etc.) et de leur assurer une suite en les intégrant à la démarche SADT. Trois arguments le justifient :
 - o **Cohérence** : des mesures cantonales aujourd'hui sectorielles et dispersées seraient lues dans un même cadre territorial, sans doublon avec le fédéral.
 - o **Continuité** : plusieurs projets n'ont pas de suite assurée, à l'image de l'agroforesterie, sans rémunération prévue après 2026.
 - o **Simplicité** : un cadre unique répond à la crainte administrative exprimée par les agriculteurs.
 - o Ces projets s'articuleraient avec les nouvelles prestations envisagées : gestion des eaux, gestion des drainages, production de canopée (ombre portée pour le rafraîchissement), prestations pour les loisirs.
- **Coordonner avec les réseaux BRP.** Faire coïncider les prochains périmètres SADT avec ceux des réseaux BRP, ou au minimum les coordonner, puisqu'une structure existe déjà.
- **S'inspirer du portage communal de plantations d'arbres.** Détaillé dans la section suivante.

Retour d'expérience : plantations d'arbres portées par les communes

Des communes ont financé la plantation d'une centaine d'arbres en terres agricoles, pour environ 2 000 CHF par arbre, dont 60 % pour l'arrosage.

Ce projet a été mené pour les communes de Gy, Choulex, Puplinge et Satigny. Après avoir trouvé des partenaires agricoles intéressés, les communes ont inscrit la plantation à leur budget.

Poste	Coût par arbre (CHF)	Part
Arbre	≈ 400	20 %
Plantation	≈ 400	20 %
Arrosage sur 3 ans (36 à 42 passages d'environ 200 L)	≈ 1 200	60 %
Total	≈ 2 000	100 %

- **Financement** : 50 % par la Confédération, porté par le canton via une convention-programme RPT ; 50 % par des associations, fonds philanthropiques et autres contributeurs.
- **Conventions** : signées par l'ensemble des partenaires – commune, voisins (pour la vue), agriculteur, exploitant.

La RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches) organise le cofinancement fédéral de prestations cantonales par des conventions-programmes pluriannuelles, ici vraisemblablement dans le domaine nature et paysage (OFEV) – à confirmer.

À retenir pour M4 : le poids de l'entretien confirme le risque d'entretien sous-financé identifié dans la fiche, et le montage commune–Confédération–fonds privés offre un modèle de financement à étudier.

4. Modification de la fiche mesure

La fiche mesure amendée (version finale) conserve l'objectif, les principes, les conditions de réussite, la feuille de route et les indicateurs de la version de travail ; quatre modifications y ont été apportées.

Rubrique	Version de travail	Version finale
Intitulé	Rémunérer les services d'intérêt général rendus par l'agriculture	Encourager et rémunérer les services d'intérêt général rendus par l'agriculture
Contribue à	Axe 1 – Politique publique	Axes 1 et 2
Principe « Acheter un résultat territorial »	Service rendu et vérifiable, sur la base des coûts complets établis avec la profession	Ajout : formuler des exemples
Acteurs à mobiliser	Agriculteurs, AgriGenève, communes / restauration collective / consommateurs, AGRIDEA, recherche et académie	Ajout de l' OPAGE et de la société civile

Les propositions de l'atelier qui ne figurent pas encore dans la fiche sont reprises dans les suites à donner.

5. Conclusion et prochaines étapes

L'atelier a fait apparaître une convergence nette et un intérêt réel pour développer la mesure M4 de la stratégie alimentaire, au travers de la démarche SADT. La reconnaissance de l'agriculteur comme nourricier et comme acteur de prestations d'intérêt général a été validée à l'unanimité. Les points d'attention portent sur la viabilité économique, la charge administrative et le choix des indicateurs.

Prochain rendez-vous : la rencontre cantonale de l'alimentation durable et territoriale, le 16 octobre 2026 à la Maison Internationale des Associations. La matinée sera consacrée à la présentation des travaux, l'après-midi à des ateliers de travail ; ce moment consultatif, ouvert à tous les acteurs.rices de l'alimentation, permettra de réagir à ce qui a été fait et viendra lui aussi nourrir la proposition finale. Les participant.e.s à l'atelier y sont chaleureusement convié.e.s.